

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la compagnie Dulod Ltée, de Rouyn (P.Q.)?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de la Consommation et des Corporations m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional, déposé devant le Parlement par le ministère.

3. Cette compagnie a été constituée en corporation en vertu d'une charte fédérale le 22 juillet 1969. La compagnie n'a pas encore été requise de déposer son sommaire annuel révélant les noms de ses administrateurs; toutefois, dans la demande de constitution en corporation, les noms et adresses des administrateurs provisoires sont indiqués comme suit: Marcel Cinq-Mars, 144, Saguenay, Noranda, P.Q. Alfred Leclerc, 15^e Rue, Noranda, P.Q. Paul Denoncourt, 336, rue Ménard, Rouyn, P.Q. Roger Guimont, 87, 20^e rue, Noranda, P.Q. Gilles Lepine, 167b ouest Gamble, Rouyn, P.Q.

4 et 5. Nous n'avons pas de renseignements à ce sujet.

LA SUBVENTION OCTROYÉE À LA
H. J. CRABBE & SONS

Question n° 1259—**M. Burton:**

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il autorisé ou octroyé, aux termes de la loi sur les subventions au développement régional, une subvention à la compagnie *H. J. Crabbe & Sons*, de Bristol (N.-B.) et, si oui, à combien s'élève la subvention?

2. A combien estime-t-on les immobilisations totales du projet pour lequel la subvention a été accordée, en quoi consiste le projet et où est-il situé?

3. Quels sont les noms et adresses de chacun des administrateurs et directeurs de la compagnie *H. J. Crabbe & Sons*, de Bristol (N.-B.)?

4. Dans quelle mesure cette société est-elle la propriété d'actionnaires non résidents ou étrangers ou sous leur direction?

5. Quels sont les noms et pays d'origine des actionnaires non résidents connus?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Expansion économique régionale et le Bureau fédéral de la statistique m'informent comme suit: 1 et 2. Ce renseignement apparaît dans le rapport mensuel sur l'application de la loi sur les subventions au développement régio-

nal, déposé devant le Parlement par le ministre de l'Expansion économique régionale.

3. Les directeurs et administrateurs de la société *H. J. Crabbe & Sons Ltd.*, au 30 novembre 1968, étaient ceux dont les noms suivent: Harold J. Crabbe, président, Bristol (N.-B.); Deane R. Crabbe, secrétaire-trésorier, Bristol (N.-B.); Paul H. Crabbe, 1^{er} vice-président, Fredericton (N.-B.); Neville J. Crabbe, 2^e vice-président, Bristol (N.-B.).

4. La société ne déclare aucune action détenue par des non-résidents soit directement ou par l'intermédiaire d'autres avoirs.

5. Sans objet.

LES EXPERTS-CONSEILS ENGAGÉS DE 1950 À 1970 PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES

Question n° 1279—**M. Robinson:**

Combien d'experts-conseils le ministère des Finances a-t-il engagés au cours de chacune des années comprises entre 1950 et 1970 inclusivement et a) combien ont coûté ces services, b) comment les a-t-on mis à profit, c) pour quelle raison était-il nécessaire d'avoir recours à des experts-conseils?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

a) Année financière	Nombre	Coût \$
1949-1950 à 1959-1960	Aucun	—
1960-1961	5	47,717
1961-1962	2	13,838
1962-1963	1	14,470
1963-1964	5	29,567
1964-1965	5	41,115
1965-1966	16	167,572
1966-1967	10	91,234
1967-1968	16	177,641
1968-1969	7	55,880
1969-1970 (à ce jour)	2	24,219

b) Faire des études et des rapports sur des questions alors à l'examen qui étaient comprises dans les attributions du ministère, et de l'Hôtel de la Monnaie, du secrétariat du Conseil du Trésor et du Service central d'ordinateur qui, à l'époque, faisaient partie du ministère. Les études portaient sur des aspects particuliers des domaines de l'analyse et de la prévision économiques, de la fiscalité, de la prévision des revenus, de la régie des dépenses, du commerce international, des liquidités internationales, des programmes de prêts garantis par le gouvernement, de la gestion du personnel, du traitement des données et du matériel et des aménagements de frappe de la monnaie.

c) En étudiant certaines questions, il est avantageux pour le ministère d'obtenir les avis d'experts-conseils de l'extérieur en sus de l'avis de ses propres spécialistes. De plus, pour autant que le sujet étudié s'y prête, il est plus économique de faire exécuter certaines études fondamentales de longue haleine par contrat selon les besoins plutôt que d'accroître l'effectif permanent du ministère.